

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

2 FÉVRIER 2010

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À RÉINTÉGRER NOS JEUNES INFRA QUALIFIÉS DANS LES FILIÈRES

CERTIFICATIVES

DÉPOSÉE PAR **MMES FRANÇOISE BERTIEAUX ET FRANÇOISE SCHEPMANS, MM. DIDIER
GOSUIN ET JEAN-LUC CRUCKE ET MME SYBILLE DE COSTER-BAUCHAU.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION	5

DÉVELOPPEMENTS

En Communauté française, 34 % des jeunes quittent l'enseignement avant la fin du secondaire, sans diplôme, hypothéquant leur intégration sociale et professionnelle.

La situation bruxelloise est mieux connue.

Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2009, nous apprend que :

- en 5^{ème} année de l'enseignement général, un peu moins de la moitié des élèves présente un retard scolaire. Cette proportion atteint 8 élèves sur 10 dans l'enseignement technique, et 9 sur 10 dans l'enseignement professionnel.
- des 22,9 % de jeunes (18-24 ans) qui ont quitté prématurément l'école avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, seuls 36 % ont un emploi.
- seuls 25 % des jeunes qui suivent un enseignement professionnel finissent leurs études avec un diplôme de fin de cycle.

Alors que notre Parlement vient justement d'adopter un accord de coopération dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques, nous ne pouvons que déplorer que de telles statistiques corrélées Enseignement/Emploi ne soient pas disponibles à l'échelle de la Communauté française, ou, au moins pour certains « bas-sins scolaires » importants.

Cela étant, ces chiffres ne sont pas une fatalité. La présente proposition de résolution se propose d'ajouter un élément de plus à la réflexion indispensable et urgente qui doit être menée par les autorités politiques.

Le 1^{er} septembre 2009 est entré en vigueur le « Service Francophone des Métiers et des Qualifications » (SFMQ) créé par un accord de coopération Communauté Française – Région Wallonne – CoCof du 27 mars 2009. LE SFMQ remplace la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ).

Ses objectifs sont les suivants :

- un langage commun entre tous les acteurs :
 - formation professionnelle IFAPME, SFPME, Forem, Bruxelles Formation ;

- enseignement obligatoire qualifiant, de plein exercice ou en alternance ;

- enseignement de promotion sociale ;

- les centres de validation des compétences ;

- la clarification de l'élaboration de profils métiers et de profils de formation ;

- la mise en place d'une méthodologie validée et uniforme.

Il est primordial que ce service puisse être opérationnel le plus rapidement possible et permettre dans les plus brefs délais les réformes envisagées.

La ministre de l'Enseignement a lancé l'idée d'une réforme de l'enseignement technique et professionnel mettant en place des unités de formation, communes à tous les opérateurs de formation, et qui vise à valoriser les compétences acquises par un élève, quel que soit son parcours scolaire.

Le SFMQ va passer en revue les différents métiers techniques et les compétences qu'ils requièrent.

Cette idée est pertinente mais a pour vocation le raccrochage scolaire des élèves encore scolarisés. Or, les statistiques démontrent la corrélation, pour un jeune non scolarisé, entre le faible niveau de diplomation, et sa difficulté à s'insérer dans le marché du travail.

Il faut être efficaces et ambitieux en Communauté française, et élargir notre réflexion et notre action aux jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement secondaire.

Les structures et les compétences pour ce faire existent et sont éparpillées entre les divers opérateurs de formation. Renforcer les synergies en visant la complémentarité et en privilégiant les organismes de formation les plus adaptés à chacune des formations envisagées permettra d'apporter une première réponse à ce problème grandissant.

Dès lors que les besoins du monde économique fluctuent, les fonctions critiques évoluent et que le jeune a parfois besoin d'un module supplémentaire, et non pas de toute une formation, le mécanisme à mettre en place doit être modulaire et flexible.

Les formations proposées doivent se concentrer surtout sur les fonctions critiques (en pénurie), afin d'offrir aux jeunes se formant de réels débouchés sur le marché de l'emploi.

Ces jeunes doivent avoir accès via l'acquisition de divers modules (validations des compétences acquises, des formations diverses suivies dans un établissement scolaire, un organisme de formation ou d'insertion socioprofessionnelle) à un diplôme délivré par la Communauté française, par exemple en Promotion sociale : qu'ils puissent avoir accès à un module d'examen certificatif ou qu'ils puissent suivre les modules de formation qui leur manquent et l'examen certificatif dans l'enseignement de la Communauté française.

Il est illusoire de croire en effet que l'attestation de formation professionnelle, par exemple, ouvre toutes les portes. Certains secteurs au contraire, comme la fonction publique, exige les diplômes correspondants à l'emploi concerné.

Les titres et certificats que le jeune peut acquérir au terme d'une formation non scolaire au sens classique du terme sont nombreux et très divers. L'employeur potentiel et le jeune lui-même ne discernent pas toujours ce que les intitulés recouvrent.

De même que la formation professionnelle, l'expérience de travail ou l'expérience de vie doivent pouvoir être valorisées de manière optimale. L'accord de coopération de juillet 2003 relatif à la validation des compétences (pour les personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire) dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la

Région wallonne et la Commission communautaire française était un premier pas dans cette direction.

Une reconnaissance de ces acquis via un système modulaire, et un diplôme final délivré par la Communauté française permettrait enfin une transparence et une efficacité absentes actuellement.

Certains partenariats doivent être encore renforcés, notamment :

- les partenariats Organismes de formation / Secteurs économiques spécifiques, qui offre les meilleurs débouchés professionnels. L'idée est d'axer la politique sur la demande de profils qualifiés plutôt que de proposer l'offre de formation la plus complète.
- les partenariats Bruxelles-Formation, Forem

Formation... (qui ont l'habitude des publics fragilisés) et enseignement diplômant de la Communauté française doivent être renforcés. C'est ensemble que nous aideront au mieux ces jeunes infra qualifiés.

Pour la majorité des jeunes concernés, les autorités politiques doivent viser l'efficacité et la rapidité de l'accès au marché de l'emploi.

Pour certains, la délivrance d'un diplôme par la Communauté française permettra l'accès par la suite à l'enseignement supérieur technique de type court, de promotion sociale ou de plein exercice. Or, de nombreuses filières d'enseignement supérieur techniques de type court sont porteuses au niveau emploi. Si le jeune a le temps de se former, c'est une piste à ne pas négliger.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

- Considérant la complexité du secteur de la formation professionnelle et des nombreux titres et diplômes qu'il délivre ;
- Considérant l'accord de coopération conclu à Bruxelles le 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service Francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé : « S.F.M.Q. » ;
- Considérant les statistiques actuelles concernant le décrochage scolaire, le nombre de jeunes ayant quitté prématurément l'école et les chiffres du chômage des jeunes non qualifiés ;
- Considérant que l'enseignement par modules semble convenir particulièrement aux jeunes en décrochage scolaire ou ayant quitté l'école prématurément ;

— demande au Gouvernement d'améliorer l'information donnée aux divers acteurs de la formation sur notre enseignement supérieur technique de type court.

F. BERTIEAUX

F. SCHEPMANS

D. GOSUIN

J.-L. CRUCKE

S. DE COSTER-BAUCHAU

Le Parlement de la Communauté française :

- demande au Gouvernement de la Communauté française, en concertation avec les autres entités fédérées francophones, de mettre en place au plus vite les conditions permettant au « Service Francophone des Métiers et des Qualifications » de travailler efficacement et rapidement avec tous les acteurs concernés,
- demande au Gouvernement d'établir des statistiques à l'échelle de la Communauté française qui mettent en corrélation des données relatives à l'emploi et d'autres concernant l'enseignement, afin d'optimiser l'aide aux jeunes ayant prématurément quitté l'enseignement,
- demande au Gouvernement de la Communauté française de permettre l'accès de ces jeunes trop peu qualifiés à un diplôme délivré par la Communauté française (en particulier l'enseignement de promotion sociale). Qu'il s'agisse de l'accès à un module d'examen certificatif ou à des modules de formation complémentaire, puis à cet examen certificatif,
- demande au Gouvernement d'encore améliorer les partenariats entre l'enseignement organisé par la Communauté française et les nombreux organismes de formation ou d'insertion socio-professionnelle,